

CTL - Suppressions d'emplois du 18 décembre 2015 : Compte-rendu

L'ordre du jour était le suivant:

1. Ponts naturels 2016, pour avis;
2. Réforme régionale : impact sur les emplois 2016, pour avis;
3. Mise en place d'un pôle juridictionnel à la DDFIP du Calvados au 01/09/2016, pour avis;
4. Evolution générale des emplois en 2016 à la DDFIP du Calvados, pour avis;
5. Transfert de la caisse commune du SIP-SIE à la TSPL de Pont-l'Evêque, pour avis;
6. Réorganisation de la mission juridictionnelle judiciaire à la DGFIP, pour information ;
7. Questions diverses.

Monsieur Perrin a débuté ce CTL en rendant hommage au militantisme de notre camarade **Jean-Marc LECOUCVEY**. Les représentants **FO-DGFIP** ont remercié Monsieur Perrin pour ses mots chaleureux. Les organisations syndicales présentes ont lu leur liminaire. La CFDT après lecture a quitté la séance, la CGT n'était pas présente. Le secrétariat a été confié à Solidaires.

1. Ponts naturels 2016, pour avis;

Les représentants **FO-DGFIP** ont rappelé l'attachement des agents à ces ponts naturels. La direction n'avait retenu que deux ponts naturels sur les trois possibilités en 2016 :

- vendredi 15 juillet
- lundi 31 octobre

Seuls **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé et argumenté la prise en compte du **vendredi 6 mai** dans les ponts naturels. Le Président, convaincu par leurs développements a accepté la demande et mis au vote.

Solidaires ayant refusé de participer au vote, **les trois ponts naturels sont accordés pour 2016, FO-DGFIP** ayant voté "**POUR**".

2. Réforme régionale : impact sur les emplois 2016, pour avis;

Les représentants FO-DGFIP ont rappelé leur opposition à la réforme territoriale déjà présentée lors du CTL commun à Rouen le 4 décembre. Ils ont notamment pointé l'inconvénient du principe exposé par le directeur sur le mode d'affectation des agents dans la future pairie régionale de Normandie, à savoir :

- le manque de souplesse pour ventiler les emplois sur les postes de Caen, si la pairie est gérée fonctionnellement par Rouen
- l'obligation pour les agents de faire une demande de mutation au niveau national pour obtenir un poste au sein d'une pairie régionale.

La direction a reconnu certaines faiblesses du système. **Les représentants FO-DGFIP** ont par ailleurs souligné que l'éventuel recours à l'équipe de renfort (EDR) était impossible depuis le Calvados. Seule la seine-Maritime pourra affecter l'EDR à la pairie régionale située à Caen.

Vote "**CONTRE**" de **FO-DGFIP** et **Solidaires** : reconvocation sur ce point le 7 janvier 2016.

3. Mise en place d'un pôle juridictionnel à la DDFIP du Calvados au 01/09/2016, pour avis;

Les représentants **FO-DGFIP** ont fait observer que cette réorganisation était certes un atout pour le Calvados qui conforte une mission mais aussi un éloignement des services publics pour la Manche et l'Orne, qui la perdent. Deux emplois de catégorie A sont implantés à la DDFIP du Calvados au 1^{er} septembre 2016 à ce titre. **FO-DGFIP** s'est **ABSTENU** lors du vote

4. Evolution générale des emplois en 2016 à la DDFIP du Calvados, pour avis;

Sur ce sujet, seuls les représentants FO-DGFIP sont intervenus.

En préalable, les représentants **FO-DGFIP** ont indiqué qu'il n'était pas question pour eux de discuter sur la répartition des suppressions d'emplois. Seule la DGFIP est responsable des suppressions.

Ils ont fait observer que la direction profitait des départs en retraite pour supprimer les emplois contrairement à ce qu'elle avait déclaré lors des CAPL de mutation. Ils ont par ailleurs fait part de leur surprise car d'habitude un CTL spécifique était convoqué sur les suppressions d'emplois.

Ils ont regretté que la direction n'ait présenté aux organisations syndicales aucune donnée sur les charges des services, ce qui lui permet de ne pas justifier les suppressions d'emplois. Pour **FO-DGFIP**, c'est l'aveu même que les suppressions ne sont pas légitimes. Les représentants **FO-DGFIP** ont enfin fait observer que le Calvados contribue plus que les années précédentes aux suppressions d'emplois, conséquences aussi d'une réforme territoriale qui comporte bien des inconnues.

Seul FO-DGFIP a participé au vote et a bien évidemment émis un avis NEGATIF.

Service		A+	A	B	B géomètre	C	C technique
<i>Régionalisation</i>							
Direction - AFIP	DIR	-1					
Direction			-3	-1			
Paierie régionale	DIR			-1		-1	0
<i>pôle juridictionnel</i>							
Direction	DIR		2				
IDIV expert publicité foncière	DIR	-1					
Direction - évaluation du domaine	DIR		-1				
division Etat	DIR			-1		-2	
division RH	DIR			-1			
division domaine	DIR					-1	
services communs	DIR						-1
EDR	DIR					-2	
Trésorerie d'Hérouville	SER					-1	
Trésorerie de Pont l'Evêque	SER			-1			
Trésorerie de Ouistreham	SER					-1	
Trésorerie d'Honfleur	SER					-1	
Trésorerie de Caen CHU	SER			-1			
Paierie régionale	SER			-1			
SPF Pont l'Evêque	SER			-1			
SPF Lisieux	SER			-1			
SIE Caen Nord	SER					-1	
SIE Caen Est	SER			-1			
SIE Trouville	SER			-1			
SIP-SIE Vire partie SIE	SER			-1			
SIP-SIE Falaise partie SIE	SER			-1			
SIP-SIE Pont l'Evêque partie SIE	SER			-1			
SIP-SIE Pont l'Evêque partie SIP	SER			1			
BRF	SER					-1	
BCR	SER			-1			
Sous total		-2	-2	-14	0	-11	-1

Service		A+	A	B	B géomètre	C	C technique
<i>reprise du sous total</i>							
		-2	-2	-14	0	-11	-1
<i>Mise en place du PCRCP</i>							
Direction - IP	DIR	-1					
SIP Caen Nord - IDIV CN	SER	-1					
BCFI	SER		-3				
FIE - SIP Caen Est	SER		-2	-3		-2	
FIE Lisieux	SER		-1	-1			
FI Trouville	SER		-1				
SIP Caen Nord (cellule CSP)	SER			-6			
SIP Lisieux	SER			-2			
SIP Trouville	SER			-1			
Pôle CE Caen	SER			-1			
PCRCP antenne de Caen	SER	2	5	9		2	
PCRCP antenne de Lisieux	SER		1	3			
PCRCP antenne de Trouville	SER		2	2			
<i>Adaptation des structures et du réseau</i>							
Trésorerie du Bény Bocage	SER		-1	-2		-1	
SIP-SIE de Vire	SER			1			
Trésorerie de Vire SPL	SER		1	1		1	
Trésorerie du Molay Littry	SER			-1			
SIP-CDIF de Bayeux	SER			1			
Trésorerie d'Aunay sur Odon	SER			-1			
Trésorerie de Bayeux SPL	SER			1			
Trésorerie de Lisieux intercom	SER			1			
<i>Mise en place du PTGC</i>							
CDIF Pont l'Evêque	SER		-1		1	-1	
BANT Vire	SER					-1	
BANT Lisieux	SER				-2		
BANT Bayeux	SER				-2		
CDIF Caen	SER		1		2	2	
Soide net		-2	-1	-13	-1	-11	-1
Soit un total net de - 29							

5. Transfert de la caisse commune du SIP-SIE à la TSPL de Pont-l'Evêque, pour avis;

Les représentants **FO-DGFIP** ont indiqué qu'ils étaient totalement opposés à ce transfert au motif suivant :

Le transfert de l'hôpital de Pont-l'Evêque ne prévoyait pas de suppression de poste à la Trésorerie de Pont l'Evêque. Cette stabilité de l'effectif avait été un argument de la direction pour proposer aux agents le transfert de la caisse du SIP-SIE à la Trésorerie. La suppression d'un emploi lors du point précédent est par conséquent incompréhensible. Il faut noter que l'argument développé par la direction dans les

documents de travail est la volonté de préserver les postes les plus fragiles et les moins dotés en effectif. Pour **FO-DGFiP**, la trésorerie qui ne comportera plus que 2 agents au 1^{er} septembre 2016 fait bien partie de ces postes fragiles. **Les représentants FO-DGFiP** comme les agents ne peuvent admettre une telle décision.

FO-DGFiP a donc voté "**CONTRE**". Du fait d'un vote unanime "**CONTRE**", les organisations syndicales seront reconvoquées sur ce point le 7 janvier.

6. Réorganisation de la mission juridictionnelle judiciaire à la DGFiP, pour information ;

La mission a été présentée par la direction. La réorganisation se traduira par la création des deux pôles juridictionnels judiciaires dans deux directions métropolitaines au sein desquels seront réalisées l'instruction des affaires devant les tribunaux de grande instance et les cours d'appel de l'ensemble des directions départementales des finances publiques, des directions spécialisées et des services à compétence nationale.

Au terme de la réforme, le pôle de Paris traitera le contentieux des Directions du Nord-Pas de Calais, de la Picardie, de la Haute-Normandie, de la Basse-Normandie, de la Bretagne, des Pays de la Loire, de la Champagne-Ardenne, de la Lorraine, d'Alsace et d'Ile-de-France ainsi que le contentieux des DIRCOFI rattachées à ces régions et celui des directions nationales.

Le pôle d'Aix-en-Provence traitera le contentieux de l'ensemble des autres régions et des DIRCOFI qui y sont implantées ainsi que des départements d'outre-mer.

Chaque pôle prendra en charge les dossiers de l'ensemble des directions dépendant de son ressort : instances, analyse des jugements et des arrêts, etc. Il deviendra ainsi l'interlocuteur unique des TGI et des CA pour l'ensemble des directions de son ressort. Il assurera l'ensemble des liaisons avec les professionnels du droit intervenant dans la mission (huissiers et avocats).

7. Questions diverses.

Les représentants FO-DGFiP sont intervenus à propos du transfert probable de la Trésorerie de Caen Amendes. Ils ont demandé que le CHS soit associé à la réflexion. Ils ont par ailleurs souhaité qu'il leur soit permis de discuter des conditions d'aménagement et en particulier au regard de la sécurisation non seulement de la caisse mais aussi du guichet et des locaux attenants. La direction a indiqué que cet aménagement était effectivement une priorité et qu'elle était prête à mettre "le paquet" pour réussir ce transfert dans des conditions optimales sur le plan fonctionnel, ergonomique et de la sécurité.

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**



**MARRE
D'ÊTRE
EXEMPLAIRES**